



Paris, le 26 septembre 2022

Monsieur le Directeur de la CNAV
Copie à Monsieur le Président de la CNAV

Monsieur le Directeur,

Nous prenons la liberté de nous adresser à vous aujourd'hui dans la mesure où nous avons été saisis des difficultés rencontrées par de très nombreux salariés partant en retraite dont le dossier de liquidation de leurs droits a pris un retard considérable.

Cela aboutit à ce que certains assurés se retrouvent sans aucune ressource durant plusieurs semaines voire plusieurs mois, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas acceptable.

Cette situation est suffisamment grave pour que la presse s'en saisisse.

A ce propos, il nous a été rapporté que, lors d'une interview accordée à TF1, vous auriez laissé entendre qu'il n'y avait aucun problème particulier dans les CARSAT.

Pourtant, d'après les assurés qui nous ont contactés, il devient de plus en plus difficile de joindre un conseiller au 3960. Quant aux délais pour obtenir un rendez-vous, ils ne cessent de s'allonger.

D'après nos informations, en 2021, 30 000 dossiers retraite sont restés en souffrance et, en 2022, la situation semble se dégrader encore un peu plus.

Nous pourrions également évoquer les difficultés liées au versement de l'ASPA (allocation solidarité aux Personnes âgées) dans la mesure où le traitement des dossiers prend pour 1/3 d'entre eux plus de 3 mois de retard.

Pour autant, nous ne pouvons nous résoudre à rendre les salariés des CARSAT responsables de la situation, eux qui sont confrontés à l'incompréhension, à la colère ou à la détresse des assurés à qui ils sont obligés d'expliquer qu'ils ne pourront pas toucher leur pension en temps et en heure et qu'il leur faudra attendre des semaines, voire des mois avant d'espérer percevoir leur dû.

Pour les organisations signataires de ce courrier la principale raison de ces dysfonctionnements réside essentiellement dans le fait que 1 000 postes d'employés et de cadres dans la branche vieillesse ont été supprimés depuis 2018, alors même que le nombre de demandes de départ en retraite augmente chaque année au minimum de 3%.

Aussi, nous souhaiterions connaître les mesures que vous comptez prendre pour remédier à cette situation préjudiciable pour les assurés et pour les personnels.

Persuadés que notre démarche retiendra toute votre attention et que vous ne manquerez pas de lui apporter une réponse, nous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre parfaite considération.

Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)

Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Roger Perret (Ensemble & solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)